



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 novembre 2020

Question n° 42 de Mme Céline Misiego, déposée le 25 août 2020 « Des fixes à St-Martin ? »

Rappel

«L'hébergement d'urgence, et la politique sociale à bas seuil, sont souvent fait de tâches avec des horaires de nuit, des temps partiels ou des postes à durée déterminée. Pour prendre la partie que la Ville gère directement, l'Etape et son accueil d'hiver, recourent très largement à du personnel auxiliaire. Les institutions subventionnées ont également un fort renouvellement de leur personnel. La prise en charge des personnes en grande précarité est donc souvent assurée par des personnes précaires sur le plan professionnel.

L'ouverture du dispositif de St-Martin, prévu en 2021, laisse espérer une stabilisation de ce dispositif, tant pour les usagers·ères que pour le personnel ».

Réponse de la Municipalité

Question : L'ouverture de St-Martin permettra-t-elle de proposer un statut fixe au personnel de l'Etape, et une poursuite de leur engagement pour le personnel des autres structures? Sinon, quelle part du personnel risque de rester avec un statut d'auxiliaire ou de voir leur poste disparaître, et pourquoi?

Le bâtiment sis rue Saint-Martin 10-18 accueillera une structure d'hébergement d'urgence de 35 places en remplacement de l'Etape.

Gérée par le Service social de la Ville et ouverte toute l'année, elle permettra l'engagement de personnel au bénéfice de contrats annualisés.

Le personnel qui souhaite passer à un contrat fixe et à une activité annuelle sera engagé dès le mois de mai 2021 sur le nombre de postes nécessaires au fonctionnement de cette nouvelle structure.

Le financement de l'hébergement d'urgence et des postes de travail est pris en charge dans le cadre de la Participation à la Cohésion Sociale cantonale (ex-facture sociale) et se répartit entre le canton et les communes selon un modèle péréquatif. Il a, d'ores et déjà, été validé et accepté par le Conseil de politique sociale dans le cadre de l'élaboration du budget 2021.

Un dispositif hivernal de moindre envergure restera cependant nécessaire pour compléter les structures ouvertes à l'année et pour maintenir le nombre de places existantes durant l'hiver. Pendant cette période, quelques postes auxiliaires compléteront ainsi les postes fixes de l'hébergement d'urgence de Saint-Martin 10-18.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 5 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

